

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20150924-2015_B440-DE
Date de télétransmission : 30/09/2015
Date de réception préfecture : 30/09/2015



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2015
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_B440

OBJET : Développement économique et emploi - Emploi et formation - Attribution d'une subvention au Bureau Municipal de l'Emploi de Jouques pour les actions de collaboration dans le cadre du PLIE du Pays d'Aix

Le 24 septembre 2015, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire au Gymnase de Rognes, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 18 septembre 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue - BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence - LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil - LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaufort – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron - TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(e)s avec pouvoir :

FREGÉAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence donne pouvoir à GALLESE Alexandre - JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues, donne pouvoir à ALBERT Guy - PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse

Excusé(e)s :

CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate – FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - MALLIE Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

05_3_03

BUREAU DU 24 SEPTEMBRE 2015

Rapporteur : Michel BOULAN

Politique publique : Développement économique et emploi

Thématique : Emploi et formation

Objet : Attribution d'une subvention au Bureau Municipal de l'Emploi de Jouques pour les actions de collaboration dans le cadre du PLIE du Pays d'Aix

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Les Bureaux Municipaux de l'Emploi jouent un rôle relais dans le déploiement de la compétence Insertion d'un public en difficulté sur le territoire communautaire.

Dans le cadre de leur rôle d'accueil et de prescription des publics vers le dispositif PLIE et compte tenu des moyens mobilisés, la Communauté du Pays d'Aix apporte un soutien financier.

Cette délibération concerne le soutien au Bureau Municipal de l'Emploi de la commune de Jouques pour un montant total de 4 800 €.

Exposé des motifs :

L'engagement de la Communauté du Pays d'Aix dans la lutte contre les exclusions, à travers le PLIE, nécessite une forte collaboration des acteurs locaux afin que les personnes ciblées par notre action puissent en bénéficier.

En effet, le travail de repérage des participants, mené à l'occasion de l'accueil et de l'orientation du public est essentiel. La qualité de la prescription est une condition à la réalisation des objectifs poursuivis dans le cadre du PLIE.

Rappel du dispositif communautaire

Cela nécessite de donner des moyens de fonctionnement appropriés aux structures qui sont en capacité d'assurer cette fonction. Les 24 Bureaux Municipaux de l'Emploi représentent une opportunité pour agir au plus près de nos populations et remplir efficacement ce rôle de prescripteur du PLIE.

En retour de l'aide communautaire, les BME acceptent le principe :

- d'une participation active des agents aux réunions territoriales du dispositif,
- de l'accueil et du travail en binôme avec les accompagnateurs à l'emploi de leur territoire pour diagnostiquer les difficultés des publics et l'opportunité d'une orientation, et accomplir leur travail de suivi, ainsi que des services directs pour les bénéficiaires dans leur recherche d'emploi.

Des informations collectives au bénéfice des agents des BME et des actions collectives de mise en relation directe avec des employeurs sont organisées avec le Service Public de l'Emploi. Ainsi, une nouvelle offre de service a-t-elle été développée à partir de ces structures de proximité, en complément du suivi réalisé par les accompagnateurs à l'emploi du PLIE.

Enfin, chaque BME peut prétendre à une aide forfaitaire de **2.000 €** qui peut être revue à la hausse en fonction de l'ampleur des moyens engagés.

Concernant **le BME de la commune de Jouques**, la CPA est sollicitée pour une participation exceptionnelle à la mise en place d'une action « Café Senior » sur la commune, permettant d'offrir un temps de rencontres aux demandeurs d'emploi de plus de 45 ans afin de les aider à se réinsérer professionnellement. Le montant de cette participation est de 4 800 €.

Afin de permettre le versement de cette subvention, il est précisé qu'il sera préalablement demandé à la commune de délibérer, afin d'autoriser la signature et la mise en œuvre d'une convention de partenariat avec la CPA dans le cadre du PLIE.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2014_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014, modifiée, déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment d'approuver l'attribution des subventions aux associations, aux personnes morales (privées ou publiques) et personnes physiques et, le cas échéant, des conventions d'objectifs associées d'un montant n'excédant pas 150.000 € ;

VU l'avis de la Commission Développement Économique et Emploi du 8 septembre 2015 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le versement de la subvention au Bureau Municipal de l'Emploi de Jouques pour un montant total de 4 800 € ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents à l'exécution de la présente délibération ;
- **DIRE** que la dépense en résultant, pour un montant total de 4 800 €, sera imputée sur la ligne budgétaire 90-657341 (service 8), qui présente les disponibilités suffisantes ;

2015_B440

OBJET : Développement économique et emploi - Emploi et formation - Attribution d'une subvention au Bureau Municipal de l'Emploi de Jouques pour les actions de collaboration dans le cadre du PLIE du Pays d'Aix

VU la délibération n°2014_A088 du 22 mai 2014 modifiée, portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



29 SEP. 2015